



UNIS POUR AGIR ET PRÉSERVER VAUX-SUR-MER

Lors du conseil municipal du 15 novembre 2022, la délibération n°4 portait sur l'extinction partielle de l'éclairage public à Vaux-sur-Mer dont voici un extrait :

"Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de l'écologie, de l'économie et de la maîtrise de l'énergie.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action d'extinction partielle de l'éclairage public contribue à la préservation de l'environnement et de la biodiversité par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses."

Cette délibération a alors suscité de nombreux échanges de la part des élus de l'opposition puisqu'elle n'avait pas été discutée en commission (comme la grande majorité des délibérations d'ailleurs puisque les commissions municipales ne sont que trop peu souvent organisées).

Pourtant le sujet est important et ne date pas d'hier rappelons l'Article 41 de la loi du 3 août 2009 dite Grenelle 1 : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un **trouble excessif aux personnes**, à la faune, à la flore, aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de **mesures de prévention, suppression ou de limitation.** »

Nous avons décrit lors de cette délibération les impacts sur la biodiversité de ce que l'on appelle "**la pollution lumineuse**" et du sentiment d'insécurité de se retrouver dans des lieux publics très fréquentés l'été éteints dès minuit (plage de Nauzan, parc des sports, ...).

Il nous a été répondu que *"la mairie n'avait pas le recul nécessaire pour étudier cette thématique mais que les adjoints s'étaient réunis pendant 45mn pour décider d'une extinction partielle entre minuit et 6 heures du matin."*

Malheureusement, nous constatons que c'est l'augmentation des coûts de l'énergie qui conduit les adjoints à prendre une telle décision et nullement les enjeux environnementaux : rappelons que dans la majorité des communes de notre territoire l'extinction débute à 22h et non à minuit.

La modification de l'éclairage public ne se décide pas en 45 mn et doit prendre en compte de nombreux paramètres (liste non exhaustive) et proposer des solutions durables, fiables et

respectueuses de l'environnement :

- dans les zones à proximité des espaces naturels : adapter une "**transition lumineuse**" en terme d'intensité de l'éclairage car l'aube et le crépuscule sont des moments stratégiques pour la biodiversité
- tenir compte de la saisonnalité
- installer des détecteurs de mouvements pour éviter le sentiment d'insécurité bien que 80% des cambriolages se déroulent en pleine journée
- privilégier les ampoules de couleur jaune-orange (leds à proscrire dans les zones de biodiversité) et orienter la lumière vers le bas
- mettre en place des variateurs et des réducteurs de flux
- tester l'application "**J'allume ma rue**" qui permet aux riverains d'activer l'éclairage de leur rue grâce à la géolocalisation de leur portable

Vous l'aurez compris, moderniser l'éclairage public afin de **protéger la biodiversité** tout en préservant le **cadre de vie des habitants** est primordial tout particulièrement dans une commune touristique comme Vaux où les retraités sont bien représentés.

Depuis 2009, des études auraient pu être réalisées, une modernisation par tranche déclenchée, les ampoules changées dans les zones à proximité des espaces naturels, ...

Espérons que cette tribune libre trouvera écho auprès de la majorité et que l'opposition sera conviée très rapidement pour échanger sur cette thématique essentielle au bien-être de toutes et tous.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de Noël et que 2023 vous apporte joie et bonheur.



Nous contacter :

upvaux@gmail.com ou 06.12.41.21.66



DEMAIN VOUS APPARTIENT

Alors que nous entrons dans l'hiver, que nous sentons le froid sur notre bout de nez le matin, que les lumières et la chaleur de Noël se font moins présentes à cause de la flambée des prix, que la Covid continue à faire parler d'elle, nous pourrions nous plaindre et vous faire un compte-rendu des points qui nous semblent parfois **gérés à la va-vite voire oubliés** mais dans cette période de fête nous préférons faire une trêve et rester bienveillantes.

Alors non nous ne ferons pas le bilan de mi-mandat maintenant car il reste quelques mois pour espérer voire les points de programme de « bien vivre ensemble » voire le jour : dynamiser, favoriser le centre bourg, réaménager le Val lumière 1, accompagner la mobilité électrique/la transition énergétique... des points de programme précis semés entre des **éléments évidents et bateaux** comme conserver une gestion saine, assurer la qualité des services administratifs, ou encore veiller au respect de la réglementation communale.

Mais notre intérêt va se porter sur un point fort **accompagner l'installation de nouveaux médecins**. Alors à moins que des éléments ne viennent pas jusqu'à nous, fait récurrent sous cette mandature, à ce jour la commune n'a pas fait de démarches pour attirer des médecins à Vaux sur mer. Alors oui, tout le pays est dans la même situation mais certaines communes ont fait des petits miracles pourquoi pas nous ? Si les projets privés ne voient pas le jour, c'est alors à la commune d'initier un projet municipal.

Donc non ! Nous ne plaindrons pas du manque de communication, d'informations et de réunions de certaines commissions car nous pourrions être accusées ouvertement de ne pas assez venir, ce à quoi nous pourrions répondre que nos activités professionnelles nous laissent peu de temps en journée.

En cette période difficile pour une grande partie de la population nous préférons vous souhaitez de bonnes fêtes de fin d'année, une santé de fer et surtout l'amour de vos proches.

Vous n'êtes pas seuls, les associations vauvoises sont nombreuses, n'hésitez pas à trouver une activité qui vous plaira afin de faire des rencontres et passez des moments forts.

Affaire non conclue :

Où en sont les rencontres avec les commerçants val lumière et la réglementation publicitaire ? Les nouveaux arrivants aux Cormier-Battières ont-ils tous accès à la fibre? A suivre...

Ludivine CAMEL et Béatrice RENU

pour "Demain Vous Appartient"

Tél. 06 82 42 64 97 / Courriel : dva.vaux@gmail.com



Inscrivez-vous à lettre d'information de la ville : vous aurez ainsi connaissance des informations locales et des événements se déroulant sur la commune de Vaux-sur-Mer.

Pour s'abonner :

www.vaux-sur-mer.fr/newsletters